



FAITS SAILLANTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN Février 2009

POSTE DE RÉCEPTIONNISTE

Nous sommes heureux de vous aviser que la nouvelle réceptionniste au bureau municipal est **Mad. Marthe Parent**. Mad. Parent est en poste depuis le 5 janvier 2009. Bienvenue, Marthe, au sein de l'équipe municipale!

BRIGADE D'INCENDIE

Le chef pompier et les membres de la Brigade d'Incendie de Saint-Quentin désirent rappeler aux propriétaires de fournaies à bois ou autres dispositifs de chauffage au bois, **l'importance de nettoyer les cheminées et les fournaies, et ce, de façon régulière, particulièrement en période hivernale**. Ce rappel est effectué par mesure de sécurité pour tous les résident-e-s concernés. Nous remarquons que certaines propriétés ne sont pas munies de leur **numéro d'adresse civique sur la façade du domicile**. Ce numéro est de haute importance pour les services de première instance (ambulance, police et service d'incendie). Il y va de votre sécurité et celle des vôtres, sans compter les visiteurs!

FESTIVAL DE LA CAPITALE DE L'ÉRABLE DE L'ATLANTIQUE

Le Conseil municipal invite tous les résidents et visiteurs à participer à la 6^e édition du Festival de la Capitale de l'Érable de l'Atlantique qui se déroulera du **7 au 12 avril 2009**. Des activités pour tous les groupes d'âges ont été prévues. L'horaire du Festival sera disponible très bientôt!

FACTURATION DU SERVICE D'EAU ET ÉGOUTS

En raison d'une mise à jour du système informatique municipal, l'envoi des factures pour le service d'eau et égouts a été reporté à la mi-février. Les factures seront donc postées cette semaine. Une augmentation de 10\$ a été adoptée par le Conseil municipal pour l'année 2009, portant ainsi **le taux de base à 350\$**. La date d'échéance du paiement demeure la même, soit **au 31 avril 2009**.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Nombre de projets de construction ou de rénovation nécessitent un permis de construction de la Ville. Afin de vous éviter des délais inutiles, nous conseillons aux résidents de **se présenter au bureau municipal un mois avant le début des travaux afin de compléter une demande de permis de construction ou d'aménagement**. Si la demande nécessite l'avis du Comité d'urbanisme, elle sera étudiée par ce dernier lors de la réunion mensuelle du Comité prévue, pour la plupart, à tous les quatrièmes mercredis du mois. Une **nouvelle construction** représente une résidence, remise, garage résidentiel, "gazebos", installation d'une remise ou d'un garage pré-fabriqués, piscine ayant 24 pouces de paroi, clôture, perron, patio et autres projets de construction majeurs; les **travaux de réparation** comprennent: le changement de fenêtres, revêtement extérieur, remplacement de bardeau d'asphalte sur différents bâtiments ou toutes autres réparations sur les biens existants; en ce qui concerne les **modifications**, elles incluent tout changement structurel (intérieur ou extérieur) ou autres, apporté à un bâtiment, tel que l'ajout d'une fenêtre, véranda, solarium, patio et projet d'agrandissement des bâtiments ou la re-localisation de ces derniers sur votre terrain. **Les frais d'émission d'un "permis de construction" sont de 25\$ et plus** par demande, en fonction de la valeur du projet et du zonage. De plus, un **permis d'aménagement** est requis lors de l'installation d'une **affiche à des fins publicitaires** (affiches: auto-portante, posée à plat sur un mur, faisant saillie, sur auvent et affiche mobile); d'un **abri d'hiver** qui peuvent être installés **du 15 septembre au 15 mai de l'année suivante**. Un permis d'aménagement est émis au propriétaire d'un abri d'hiver pour véhicule automobile, au coût de 10\$ à la première installation. En vertu de l'arrêté de zonage, nul ne peut entreprendre un changement de l'objet auquel est affecté un terrain, un bâtiment, ou une construction (exemple: ouverture d'une garderie, salon de coiffure ou autres activités permises à votre domicile) sans avoir obtenu au préalable un permis d'aménagement. **Les frais d'émission d'un permis d'aménagement sont de 10\$.**

FÊTES DU CENTENAIRE

Moins de 11 mois avant l'année 2010! Oui, les Fêtes du Centenaire avancent à très grands pas! La promotion des activités se fera tout au long de l'année 2009 sous différentes formes : publi-sacs, radio, etc. Pour tout ce qui concerne les Fêtes du Centenaire, vous êtes invités à contacter **Mad. Adèle Perron, aide-administrative**, au no 235-2704 ou 235-0242, ou directement au Centre touristique de l'ancienne gare. Courriel : centenaire@saintquentin.nb.ca

DIVERS

Pour toute question reliée aux services municipaux, n'hésitez pas à contacter le personnel administratif de l'Hôtel de Ville au numéro **235-2425**. L'équipe municipale se fera plaisir de vous renseigner. Joyeuse Saint-Valentin à tous et toutes! - Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière.